



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
1^{er} SEMESTRE 2017
Rapport d'activité
Comptes au 30 juin 2017
Annexe aux comptes semestriels
Rapport du commissaire aux comptes

Quantum Genomics
Société Anonyme
Au capital de 4.393.770,33 euros
Siège social : Tour Maine Montparnasse –
33, avenue du Maine – 75015 Paris
487 996 647 R.C.S. Paris

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE 2017

Au cours du premier semestre 2017, la société Quantum Genomics (la « **Société** ») a poursuivi son plan de développement et également dévoilé les résultats issus des études précliniques de son candidat médicament « *first-in-class* », le QGC001, pour le traitement de l'hypertension artérielle en monothérapie.

1.1 Progrès économiques et scientifiques

Début 2017, un brevet clé a été accordé en Europe concernant le programme QGC011, association du candidat-médicament QGC001, avec les principaux médicaments antihypertenseurs déjà prescrits sur le marché. Ce brevet offre une protection jusqu'en décembre 2032.

En mars 2017, la Société a détaillé les résultats positifs issus des études précliniques de son candidat médicament QGC001, pour le traitement de l'hypertension artérielle en monothérapie. Les résultats de ces études précliniques, réalisées selon les recommandations de la FDA (Food & Drug Administration) ont confirmé la photosécurité du QGC001 et son absence de génotoxicité chez l'animal, même à des doses élevées.

La Société a également recruté un nouveau Directeur médical, Monsieur Bruno Besse.

Le 19 juin 2017, la Société a communiqué le détail des résultats positifs de son étude de phase IIa avec le QGC001 pour le traitement de l'hypertension artérielle. Ces mêmes résultats avaient été présentés le 18 juin 2017 par l'investigateur principal de l'étude, le Professeur Michel Azizi, Directeur du Centre d'investigation clinique et Chef du Service d'Hypertension Artérielle de l'Hôpital européen Georges Pompidou (Paris), lors du congrès de la Société Européenne d'Hypertension (ESH), à Milan.

A cette même période, le professeur Toshiro Fujita, expert de l'hypertension résistante et du marché pharmaceutique japonais, a rejoint le Comité scientifique de la Société.

Fin juin 2017, la Société a dévoilé le design de la prochaine étude clinique NEW HOPE de phase II dans l'hypertension artérielle, avec le candidat-médicament QGC001, portant sur 250 patients à plus haut risque cardiovasculaire. A l'issue de cette étude, dont les résultats sont attendus au 1^{er} semestre 2019, une étude clinique de phase III pourrait alors être initiée avec le QGC001.

Dans le cadre de l'étude QUID HF, la Société a porté, depuis le début de l'année 2017, à 10 le nombre de centres cliniques participant à l'étude, avec l'ouverture de l'Hôpital Ninewells à Dundee (Royaume-Uni), de l'Hôpital militaire de Wroclaw (Pologne), de l'Ecole de médecine de Hanovre (Allemagne) et du centre Klinik für Innere Medizin III à Homburg (Allemagne).

1.2 Opérations juridiques

Les organes sociaux de la Société ont pris certaines décisions, depuis le 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, à compter de cette date, les opérations suivantes sont intervenues :

- le Comité des rémunérations de la Société en date du 18 janvier 2017 s'est prononcé sur (i) la rémunération du Directeur Général et (ii) l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants de la Société ;
- le Conseil d'Administration en date du 18 janvier 2017 s'est prononcé sur :
 - la rémunération du Directeur Général,
 - l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants de la Société, sur usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2016,
 - l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants de la Société, sur usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2016,
 - la revue du budget 2017 et du Business plan 2017-2019, et
 - l'agenda financier 2017 ;
- le Président Directeur Général a, aux termes de décisions en date du 20 janvier 2017, constaté l'exercice de 484 BSAR₂₀₁₆ émis par décision du Conseil d'Administration en date du 14 mars 2016, le capital social de la Société ayant ainsi été augmenté de 96,76 euros par la création et l'émission de 242 actions nouvelles ;
- le Conseil d'Administration en date du 10 février 2017 a constaté l'exercice de 1.980.000 BSA₀₆₋₂₀₁₀ émis par décisions du Conseil en date du 30 juin 2010 et du 5 juillet 2011, le capital social de la Société ayant ainsi été augmenté de 43.979,77 euros par la création et l'émission de 110.000 actions nouvelles ;
- le Conseil d'Administration en date du 2 mars 2017 a constaté (i) l'expiration de la période d'acquisition de 244.850 actions gratuites attribuées par décision du Conseil en date du 2 mars 2016, (ii) l'attribution définitive desdites actions gratuites de la Société au profit de salariés et dirigeants de la Société et (iii) la réalisation de l'augmentation de capital par incorporation de réserves correspondante, par prélèvement d'une somme de 97.894,97 euros sur le compte « Réserves Indisponible » créé à cet effet ;
- le Conseil d'Administration en date du 29 mars 2017 a notamment arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pris les décisions nécessaires pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de cet exercice. Il a également décidé de soumettre, à cette Assemblée Générale, de nouvelles délégations de compétence au Conseil d'Administration ;

- le Conseil d'Administration en date du 4 mai 2017 a :
 - constaté l'exercice de 154.000 BSA₀₆₋₂₀₁₀ émis par décisions du Conseil en date du 30 juin 2010 et du 5 juillet 2011, le capital social de la Société ayant ainsi été augmenté de 3.420,42 euros par la création et l'émission de 8.555 actions nouvelles ;
 - prononcé l'annulation des plans d'attributions gratuites d'actions dites « AGA₀₁₋₂₀₁₇₋₁ » et « AGA₀₁₋₂₀₁₇₋₂ », décidés par le Conseil d'Administration réuni le 18 janvier 2017 ;
 - décidé l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants de la Société, sur usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2016,
 - décidé l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants de la Société, sur usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 15 juin 2016 ;
- le Président Directeur Général a, aux termes de décisions en date du 4 mai 2017, constaté l'exercice de 66 BSAR₂₀₁₆ émis par décision du Conseil d'Administration en date du 14 mars 2016, le capital social de la Société ayant ainsi été augmenté de 13,19 euros par la création et l'émission de 33 actions nouvelles ;
- les Assemblées de porteurs des six catégories de bons de souscriptions d'actions émis par la Société (i.e., BSA₂₀₀₉, BSA₀₆₋₂₀₁₀, BSA₀₆₋₂₀₁₂, BSA₁₁₋₂₀₁₃, BSA₁₁₋₂₀₁₃₋₀₂ et BSAR₂₀₁₆), réunies le 8 juin 2017, ont chacune approuvé, dans leur principe, l'ensemble des délégations de compétence et autorisations que l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le même jour souhaitait consentir au Conseil d'Administration ;
- l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires réunie le 8 juin 2017 a notamment :
 - examiné et approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
 - donné quitus aux Administrateurs,
 - affecté le résultat de l'exercice,
 - approuvé les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
 - autorisé le Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce,
 - institué une obligation statutaire de déclarations de franchissement de seuils de participation, et modifié l'article 10 « forme des actions » des statuts de la Société,

- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration pour procéder à l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers,
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance,
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - avec suppression du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier auprès notamment d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs,
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (opération stratégique),
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (opération d'investissement),
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription,
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers,
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions,
- donné délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres

du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux,

- autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions rachetées ;

- le Conseil d'Administration en date du 8 juin 2017 a :

- constaté la démission de deux membres du Comité Scientifique, notamment le Président du Comité Scientifique ;
- nommé de nouveaux membres du Comité Scientifique ;
- délégué sa compétence au Comité Scientifique pour qu'il nomme un nouveau Président.

En conséquence de tout ce qui précède, le capital social de la Société a été fixé à la somme de 3.500.186,52 euros, divisé en 8.754.491 actions.

1.3 Litige

La Société, à la date du présent rapport, n'a qu'un seul litige.

2. RESULTATS ECONOMIQUES ET SITUATION FINANCIERE DU PREMIER SEMESTRE 2017

2.1 Résultat d'exploitation

La Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre du semestre écoulé.

L'ensemble des produits d'exploitation s'élevant à 8.359 euros contre 4.684 euros au premier semestre 2016, et les charges d'exploitation à la somme de 4.509.353 euros contre 3.080.417 euros au premier semestre 2016, le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de (4.500.993) euros.

Le montant des traitements et salaires est de 754.934 euros et les charges sociales correspondantes s'élèvent à 521.484 euros, pour un effectif salarié au 30 juin 2017 de 13 personnes.

2.2 Résultat financier et courant

Les charges financières sont de 155.402 euros contre 41.355 euros au premier semestre 2016.

Les produits financiers sont de 21.669 euros contre 21.420 euros au premier semestre 2016.

Le résultat courant avant impôt est de (4.634.727) euros.

2.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au premier semestre 2017 s'établit à (27.700) euros.

2.4 Résultat de l'exercice

La situation comptable intermédiaire au 30 juin 2017 se traduit par une perte nette de (4.037.562) euros, après prise en compte du crédit d'impôt recherche de 624.865 euros.

2.5 Evolution des capitaux propres et des fonds propres

Les capitaux propres sont de 6.685 K€ au 30 juin 2017, en diminution de 3.838 K€ par rapport à fin 2016.

En tenant compte des avances conditionnées de Bpifrance s'élevant à 1.268 K€, les fonds propres s'établissent à 7.953 K€.

2.6 Evolution de l'endettement et de la trésorerie

La Société n'a aucune dette financière t au 30 juin 2017.

La trésorerie s'établit à 7.319 K€, par rapport à 11.198 K€ au 31 décembre 2016.

2.7 Variation du Besoin en fonds de roulement (BFR)

Le besoin en fonds de roulement est en augmentation de 212 K€ par rapport à fin 2016, ce qui s'explique principalement par la différence entre le Crédit Impôt Recherche du 1^{er} semestre 2017 (625 K€) et la diminution des stocks de produits (562 K€)

3. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2017

Depuis le 30 juin 2017, les événements notables suivants ont eu lieu :

En juillet 2017, les actions de la Société ont été admises sur le marché OTCQX aux Etats-Unis, segment de marché réservé aux entreprises non-américaines figurant à la cote officielle sur une place étrangère.

La Société a réalisé fin juillet 2017 une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie spécifique d'investisseurs, d'un montant de 8,2 M€, par émission de 2.191.698 actions à bons de souscription d'actions (ABSA) au prix unitaire de 3,75 € (l'« **Opération** »). Le montant levé pourrait atteindre 16 M€ si tous les bons de souscription d'actions attachés aux actions nouvelles émises étaient intégralement exercés. L'Opération vise à soutenir les programmes de développement de la Société, dont l'étude de phase II dans l'hypertension artérielle qui sera lancée à l'automne 2017 aux Etats-Unis.

Début septembre 2017, la Société a reçu l'accord de la FDA (Food & Drug Administration) pour le lancement de cette étude (intitulée NEW HOPE).

Sur le plan juridique, il faut noter que :

- pour réaliser l'Opération, le Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2017 a décidé de faire usage de délégations de compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 8 juin 2017, notamment la 10^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale, afin de procéder à l'augmentation de capital relative à l'Opération, aux principales conditions suivantes :
 - l'augmentation de capital se ferait avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes répondant aux caractéristiques visées ci-dessous, en France et à l'étranger, par émission, à leur profit, de 2.191.698 actions ordinaires nouvelles de la Société, auxquelles seraient attachés 2.191.698 bons de souscription d'actions (ensemble, les « **ABSA** »), sans valeur nominale ;
 - les 2.191.698 ABSA seraient souscrites pour un prix de 3,75 euros par ABSA, prime d'émission incluse, soit un prix de souscription global de 8.218.867,50 euros, ce prix d'émission des ABSA émises étant égal à la moyenne pondérée des cours des vingt (20) dernières séances de bourses de l'action Quantum Genomics précédant cette fixation diminuée d'une décote d'environ 21%, ce qui est conforme aux termes de la délégation visée à la 10^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale en date du 8 juin 2017 ;
 - quatre (4) bons de souscription d'actions donneraient droit à trois (3) actions nouvelles de la Société ;
 - les 1.643.772 actions auxquelles donnent droit les 2.191.698 bons de souscription d'actions attachés aux ABSA seraient souscrites pour un prix de 4,75 euros par action, prime d'émission incluse, soit un prix de souscription global de 7.807.917 euros, ce prix d'émission des actions qui seraient issues de l'exercice des 2.191.698 bons de souscription d'actions attachés aux ABSA serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, serait, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini au paragraphe précédent pour chaque ABSA, ce qui est conforme à la délégation visée à la 10^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale en date du 8 juin 2017 ;
 - le droit préférentiel de souscription des 2.191.698 ABSA serait supprimé au profit de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes :

« Toute personne physique ou morale, en ce compris des sociétés industrielles ou commerciales, ou des fonds d'investissement de droit français ou étranger investissant dans le secteur pharmaceutique ou biotechnologique, ou à des prestataires de service d'investissements français ou étranger ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de réaliser une telle opération » ;
- le même Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2017 a également décidé de faire usage de la délégation de compétence de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 8 juin 2017, prévue à la 12^{ème} résolution de ladite Assemblée Générale, afin de procéder, en complément de l'augmentation de capital ci-dessus

décidée par ledit Conseil dans le cadre de l'Opération, à une éventuelle mise en œuvre d'une option de surallocation, selon les modalités suivantes :

- l'option de surallocation serait consentie au profit de tout bénéficiaire répondant aux caractéristiques suivantes :

« Toute personne physique ou morale, en ce compris des sociétés industrielles ou commerciales, ou des fonds d'investissement de droit français ou étranger investissant dans le secteur pharmaceutique ou biotechnologique, ou à des prestataires de service d'investissements français ou étranger ou tout établissement étranger ayant un statut équivalent, susceptibles de réaliser une telle opération » ;

- le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux ABSA serait supprimé au profit de cette catégorie de bénéficiaires ;
 - les actions nouvelles à émettre en cas de mise en œuvre de cette option de surallocation auraient les mêmes caractéristiques que les ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus décidée par ledit Conseil, et que les bons de souscription d'actions attachés aux ABSA (notamment, les prix de souscription des actions) ;
 - le nombre maximal d'ABSA nouvelles supplémentaires susceptibles d'être émises serait limité à 15% des 2.191.698 ABSA à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus décidée par ledit Conseil, soit à 328.754 ABSA ;
 - ainsi, le prix de souscription global du nombre maximal de 575.319 actions nouvelles, comprenant les 328.754 ABSA et les 246.565 actions qui seraient issues de l'exercice des 328.754 bons de souscription d'actions attachés aux ABSA, serait égal à 2.404.011,25 euros ;
- conformément aux pouvoirs qui lui ont été donnés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 25 juillet 2017, le Président Directeur Général a décidé, aux termes de décisions en date du 26 juillet 2016 prises à 7h, afin de mettre en œuvre l'augmentation de capital ci-dessus décidée dans le cadre de l'Opération par le Conseil d'Administration en date du 25 juillet 2017 en fonction des ordres et des bulletins de souscription reçus au siège de la Société au cours des dernières heures, de fixer, de manière définitive, les conditions et modalités de l'augmentation de capital telles que décrites ci-dessus ;
- conformément aux pouvoirs qui lui ont été donnés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 25 juillet 2017, le Président Directeur Général a constaté, aux termes de décisions en date du 26 juillet 2016 prises à 12h30, la réalisation définitive de l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de la catégorie de personnes répondant aux caractéristiques visées ci-dessus, décidée par ledit Conseil en date du 25 juillet 2017, objet de la 1^{ère} résolution adoptée par ce dernier, d'un montant de 8.218.867,50 euros (prime d'émission incluse), par émission de 2.191.698 ABSA pour un prix de 3,75 euros chacune (prime d'émission incluse).

Indépendamment de la réalisation de l'Opération, les opérations suivantes sont

intervenues depuis le 30 juin 2017 :

- le Conseil d'Administration en date du 22 août 2017 a :
 - constaté l'exercice de 52.822 BSA₂₀₀₉ émis par décisions du Conseil en date du 13 mai 2009, le capital social de la Société ayant ainsi été augmenté de 5.279,57 euros par la création et l'émission de 13.205 actions nouvelles ;
 - constaté l'exercice de 450.000 BSA₀₆₋₂₀₁₀ émis par décisions du Conseil en date du 30 juin 2010 et du 5 juillet 2011, le capital social de la Société ayant ainsi été augmenté de 9.995,4 euros par la création et l'émission de 25.000 actions nouvelles ;
 - constaté les modifications statutaires corrélatives ;
 - décidé l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants de la Société, sur usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 8 juin 2017 ;
 - décidé l'attribution d'actions gratuites au profit des salariés et/ou dirigeants de la Société, sur usage de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 8 juin 2017 ;
- le Président Directeur général a, aux termes de décisions en date du 19 septembre 2017, constaté l'exercice de 104 BSAR₂₀₁₆ émis par décision du Conseil d'Administration en date du 14 mars 2016, le capital social de la Société ayant ainsi été augmenté de 20,79 euros par la création et l'émission de 52 actions nouvelles ;
- le Conseil d'Administration en date du 2 octobre 2017 a :
 - examiné et arrêté les comptes semestriels du premier semestre 2017 de la Société ;
 - constaté l'exercice de 19.770 BSA₂₀₀₉ émis par décisions du Conseil en date du 13 mai 2009, le capital social de la Société ayant ainsi été augmenté de 1.975,89 euros par la création et l'émission de 4.942 actions nouvelles ;
 - mis au point et approuvé le présent rapport financier du premier semestre 2017 ;
 - procédé à la nomination d'un nouveau membre du Comité Scientifique.

En conséquence des opérations visées aux paragraphes 1.2 et 3 du présent rapport, le capital social de la Société est fixé à la somme de 4.393.770,33 euros, divisé en 10.989.388 actions.

4. PERSPECTIVES

Compte tenu de l'augmentation de capital visée ci-dessus réalisée en juillet 2017 (8,2 M€) et de la trésorerie disponible au 30 juin (7,3 M€), la Société a les moyens financiers de poursuivre ses programmes de développement jusqu'à mi 2019.

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXE



SA Quantum Genomics

Situation intermédiaire

30/06/2017

Ce document contient 28 pages



Situation intermédiaire

SA Quantum Genomics

N° SIRET : 48799664700029

Au : 30/06/2017

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2016
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	134 283	38 116	96 166	101 519
	Fonds commercial				
	Autres Immobilisations Incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours	40 000		40 000	40 000
	Avances et acomptes				
	TOTAL	174 283	38 116	136 166	141 519
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. Industriels	14 911	14 026	884	3 370
	Autres Immobilisations corporelles	102 852	45 008	57 843	56 363
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	117 763	59 035	58 728	59 733
	Immobilisations financières				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	524 465	152 083	372 382	476 350
	Prêts				
	Autres Immobilisations financières	37 531		37 531	23 530
	TOTAL	561 997	152 083	409 913	499 880
Total de l'actif immobilisé		854 044	249 235	604 808	701 134
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements	449 373		449 373	1 011 207
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL	449 373		449 373	1 011 207
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	172		172	
	Autres créances	2 001 273		2 001 273	1 411 178
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	2 001 445		2 001 445	1 411 178
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement	5 000 000		5 000 000	9 000 000
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	2 318 923		2 318 923	2 197 770
	TOTAL	7 318 923		7 318 923	11 197 770
Charges constatées d'avance		320 462		320 462	187 846
Total de l'actif circulant		10 090 205		10 090 205	13 808 002
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif		2 017		2 017	1 478
TOTAL DE L'ACTIF		10 946 266	249 235	10 697 031	14 510 614

Édité à partir de Larp V2.1.1

Comptabilité tenue en euros



Situation intermédiaire

SA Quantum Genomics

Au : 30/06/2017

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 500 186)	3 500 186	3 354 781
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	24 128 042	23 984 342
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées	209 271	299 170
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-17 114 468	-11 873 108
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en Instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-4 037 562	-5 241 359
	Situation nette avant répartition		
	Subvention d'investissement	6 685 469	10 523 825
	Provisions réglementées		
Total		6 685 469	10 523 825
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées	1 267 500	1 267 500
Total		1 267 500	1 267 500
Provisions	Provisions pour risques	77 017	1 478
	Provisions pour charges		
Total		77 017	1 478
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	927	1 023
	Emprunts et dettes financières divers		
	Total	927	1 023
	Avances et acomptes reçus sur commandes		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 200 558	2 212 324
	Dettes fiscales et sociales	438 259	484 126
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	Autres dettes	24 383	18 079
	Instruments de trésorerie		
	Total	2 663 201	2 714 530
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes et des produits constatés d'avance		2 664 129	2 715 554
Ecart de conversion passif		2 914	2 256
TOTAL DU PASSIF		10 697 031	14 510 614
Observations : Evaluation des stocks Calcul des amortissements Calcul des provisions			

Édité à partir de Larp V2.1.1

Comptabilité tenue en euros

Compte de résultat

SA Quantum Genomics

Périodes 01/01/2016 30/06/2016
01/01/2017 30/06/2017

Durées 6 mois
6 mois

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services			
	Chiffre d'affaires net			
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
Charges d'exploitation	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		8 356	3 736
	Autres produits		2	947
	Total		8 359	4 684
	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	7 122	91 917
Produits financiers		Variation de stocks	561 834	-111 098
	Autres achats et charges externes		2 608 648	1 988 701
	Impôts, taxes et versements assimilés		17 192	16 026
	Salaires et traitements		754 934	757 372
	Charges sociales		521 484	299 680
	Dotations d'exploitation	amortissements	14 131	13 736
	- sur immobilisations	provisions		
Charges financières	- sur actif circulant			
	- pour risques et charges			
	Autres charges		24 005	24 080
	Total		4 509 353	3 080 417
	Résultat d'exploitation	A	-4 500 993	-3 075 733
	Bénéfice attribué ou perte transférée	B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C		
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		17 887	21 420
	Reprises sur provisions, transferts de charges		1 478	
	Différences positives de change		2 303	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		21 669	21 420
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		154 101	41 355
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change		1 301	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		155 402	41 355
	Résultat financier	D	-133 733	-19 934
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	-4 634 727	-3 095 667
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		127 674	
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
	Total		127 674	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		815	60
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		79 559	72 790
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		75 000	
	Total		155 374	72 850
	Résultat exceptionnel	F	-27 700	-72 850
	Participation des salariés aux résultats	G		
	Impôt sur les bénéfices	H	-624 865	-416 971
	BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		-4 037 562	-2 751 547

Édité à partir de Loxp V2.1.1

Comptabilité tenue en euros

QUANTUM GENOMICS

Tableau des flux de trésorerie en K€	S1 2017	2016	2015
Résultat de la période	-4 038	-5 241	-3 764
Ajustement écritures non cash	243	28	236
Résultat de la période corrigé des effets non cash	-3 794	-5 213	-3 528
Variation des stocks	562	-997	-14
Variation des clients			7
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	-12	801	832
Variation des dettes fiscales et sociales	-46	172	39
Variation des autres dettes et des produits constatés d'avance	6	-60	72
Variation des autres créances et des charges constatées d'avance	-724	-233	-550
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	-213	-318	386
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	-4 008	-5 531	-3 142
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-42	-50
Acquisition d'immobilisations corporelles	-8	-25	-22
Acquisition d'immobilisations financières	-62	-142	-296
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'INVESTISSEMENT	-70	-208	-368
Augmentation de capital (nette de frais)	199	7 744	12 150
Nouveaux emprunts et apports en compte courant			0
Remboursement d'emprunts et de compte courant			-3 306
Divers (dont avances Bpifrance)		540	0
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	199	8 284	8 844
Trésorerie début d'exercice	11 198	8 652	3 318
Trésorerie fin d'exercice	7 319	11 197	8 652
VARIATION DE LA TRESORERIE	-3 879	2 545	5 334



SA Quantum Genomics

Annexe aux comptes semestriels établis au 30 juin 2017

Montants exprimés en EUR

Ce rapport contient 23 pages

Page 1 / 23



Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evénements principaux de la période	3
1.2	Evénements postérieurs à la clôture	3
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.4	Continuité d'exploitation	3
2	Informations relatives au bilan	4
1.2	Actif	4
1.2.1	Tableau des immobilisations	4
1.2.2	Tableau des amortissements et provisions	5
1.2.3	Immobilisations corporelles	5
1.2.4	Immobilisations incorporelles	6
1.2.5	Immobilisations financières	7
1.2.6	Créances	7
1.2.7	Stocks	9
1.2.8	Comptes de régularisation	9
1.2.9	Disponibilités et divers	11
1.3	Passif	12
1.3.1	Tableau de variation des capitaux propres	12
1.3.2	Capital	13
1.3.3	Avances conditionnées	15
1.3.4	Provisions pour risques et charges	18
1.3.5	Dettes	19
1.3.6	Comptes de régularisation	20
2	Informations relatives au compte de résultat	21
2.2	Subventions d'exploitation	21
2.3	Impôt sur les bénéfices	21
2.3.1	Crédit impôt recherche	21
2.3.2	Crédit impôt compétitivité emploi (CICE)	22
2.4	Allègement de la dette future d'impôt	22
2.5	Contrats de crédit-bail	22
2.6	Jetons de présence	22
3	Autres informations	23
3.2	Engagements reçus	23
3.3	Engagements donnés	23
3.4	Transactions avec les parties liées	23
3.5	Effectif au 30 juin 2017	23
3.6	Indemnités de fin de carrière	23
3.7	Honoraires des commissaires aux comptes	23



1 Faits majeurs

1.1 Evénements principaux de la période

La société n'a pas d'événement significatif majeur à signaler.

Au cours de la période, les BSAs exercés ont généré une augmentation de capital de 172 851 € (prime d'émission incluse) et l'émission de 118 830 nouvelles actions.

1.2 Evénements postérieurs à la clôture

La Société a réalisé en juillet 2017 une augmentation de capital au profit d'une catégorie spécifique d'investisseurs, en Europe et aux Etats-Unis, d'un montant de 8,2 M€. Cette levée de fonds pourrait être portée à 16 M€ en cas d'exercice de l'intégralité des bons de souscription attachés.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La période de référence des comptes est de 6 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

1.4 Continuité d'exploitation

Compte tenu de son activité, la société doit être en mesure de financer les travaux de recherche jusqu'à la commercialisation des molécules ou la cession des droits sur ses travaux.

L'augmentation de capital réalisée en juillet 2017 (8,2 M€) et de la trésorerie disponible au 30 juin (7,3 M€) permettent à la Société de poursuivre ses programmes de développement au-delà de 2018.



2 Informations relatives au bilan

1.2 Actif

1.2.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS (€)	Valeur brute au 31/12/2016	Acquisitions	Virement de poste à poste	Sorties	Valeur brute au 30/06/2017
Frais d'établissements et de développements	-				-
Autres immobilisations incorporelles	174 283				174 283
Immobilisations incorporelles	174 283				174 283
Terrains					
Constructions					-
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 911				14 911
Autres immobilisations corporelles	95 079	7 773			102 852
Immobilisations corporelles en cours					
Av. acomptes versés sur immo. Cor.					
Immobilisations corporelles	109 990	7 773			117 763
Titres de participations					
Autres participations					
Titres immobilisés	476 350	48 115			524 465
Prêts et autres immobilisations financières	23 530	17 001		3 000	37 531
Immobilisations financières	499 880	65 116		3 000	561 996
Actif immobilisé	784 153	72 889		3 000	854 042

1.2.2 Tableau des amortissements et provisions

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS (€)	Cumul au 31/12/2016	Dotations	Reprises	Cumul au 30/06/2017
Frais d'établissements et de développements				
Autres immobilisations incorporelles	32 764	5 352		38 116
Immobilisations incorporelles	32 764	5 352		38 116
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements, aménagements divers	11 541	2 485		14 026
Autres immobilisations corporelles	38 715	6 293		45 008
Immobilisations corporelles en cours				
Av. acomptes versés sur immo. Cor.				
Immobilisations corporelles	50 256	8 778		59 034
Titres de participations				
Autres participations				
Titres immobilisés		152 083		152 083
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
Total	83 020	166 213		249 233

1.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

1.2.3.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans



1.2.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

1.2.4.1 Logiciels

La société possède plusieurs logiciels pour une valeur d'achat de 6 283 €, ils sont totalement amortis.

1.2.4.2 Licence

La licence portée à l'actif pour un montant 128 000 € concerne une licence exclusive de brevet et de savoir-faire consentie conjointement par plusieurs établissements publics français au niveau mondial au profit de la société, dont 50 000 € portant sur la licence INSERM.

La durée d'amortissement court jusqu'à la fin de la période de protection du procédé.

Par ailleurs, 40 000 € ont été comptabilisés au titre d'une option de licence.

1.2.4.3 Frais de recherche et de développement

Ces frais peuvent être comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

Les conditions suivantes doivent ainsi être simultanément remplies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- capacité pour l'immobilisation incorporelle de générer des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.



Au regard des conditions précitées, les frais de recherche et développement engagés par Quantum Genomics ne sont pas portés à l'actif compte tenu des incertitudes sur la faisabilité technique et sur les perspectives d'avantages économiques futurs.

Le montant porté en charge au titre des dépenses de sous-traitance d'essais cliniques sur l'exercice s'élève globalement à 1 534 K€.

1.2.5 Immobilisations financières

1.2.5.1 Titres de filiales et participations

La société ne possède pas de filiale ou participation.

1.2.5.2 Autres titres immobilisés

Un contrat de liquidité a été mis en place auprès d'Aurel BGC le 10 avril 2014 puis transféré à Invest Securities le 13 avril 2015.

Nombre de titres au 30/06/2017 :	64 846 actions
Prix d'acquisition :	460 101,79 €
Valorisation des titres au 30/06/2017 :	308 018,50 €
Montant des liquidités au 30/06/2017 :	64 363,87 €

Le cours au 30 juin 2017 étant inférieur au cours d'achat, une provision pour dépréciation a été constatée pour un montant de 152 083 €.

1.2.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.2.6.1 Classement par échéance

ETAT DES CREANCES (€)		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	37 531	-	37 531
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	-	-	-
	Autres créances clients	473	473	-
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	1 595 045	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	310 928	-
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 401	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés	-	-	-
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	87 899	87 899	-
	Charges constatées d'avance	320 463	320 463	-
TOTAL		2 359 440	2 321 909	37 531



La ligne « Impôts sur les sociétés » correspond aux créances de crédit impôt recherche (CIR) au titre du 1^{er} semestre 2017 et de l'exercice 2016, ainsi qu'aux produits à recevoir relatifs au CICE définitif et du 1^{er} semestre 2017.

1.2.7 Stocks

1.2.7.1 Etat des stocks

Catégorie de stocks	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette
Matière 1ère	449 373 €		449 373 €
Produits finis			
En cours			

Il s'agit du stock de principe actif pour la conduite de nos essais précliniques et cliniques.

1.2.7.2 Stocks de produits achetés

Les stocks de matière première sont évalués selon la méthode FIFO.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais de transport.

1.2.7.3 Méthodes de dépréciation

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée au cas par cas le cas échéant.

1.2.8 Comptes de régularisation

1.2.8.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure.



Le détail au 30 juin 2017 se trouve ci-dessous :

Locations immobilières	31 781 €
Etudes et produits facturés non réalisés	212 181 €
Divers (honoraires, cotisations, ...)	64 334 €
Assurance	12 167 €
	<u>320 463 €</u>

1.2.8.2 Ecart de conversion actif

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Libellés	Montant en devises	Valorisation à la date de l'opération	Valorisation à la clôture	Ecart de conversion Actif	Ecart de conversion Passif	Provision pour Perte de Change
Avances Fournisseurs	- 3 510 GBP	-4 442 €	-4 099 €	343 €		343 €
Avances Fournisseurs	- 29 540 USD	-27 466 €	-26 607 €	859 €		859 €
Dettes Fournisseurs	75 445 USD	70 025 €	67 927 €	816 €	2 914 €	816 €
				2 018 €	2 914 €	2 018 €

1.2.8.3 Produits à recevoir

Le détail au 30 juin 2017 est donné ci-après :

Libellés	Montant (€)
INTERETS COURUS	
Valeurs mobilières de placements	5 122
AUTRES PRODUITS	
Etat	7 401
Divers (subvention à recevoir)	86 003
TOTAL	98 526



1.2.9 Disponibilités et divers

Les placements financiers sont composés de dépôts à terme pour un montant de 5 000 K€.

Il n'y a pas lieu de constituer une provision pour dépréciation au 30 juin 2017.



1.3 Passif

1.3.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés (€)	31/12/2016	+	-	30/06/2017
Capital	3 354 784	445 405		3 500 186
Primes liées au capital, réserves et Bsa	24 283 512	343 194	289 390	24 337 313
Report à nouveau	- 11 873 108	- 5 244 360		-17 114 468
Résultat exercice 31/12/2016	- 5 244 359		- 5 244 359	0
Résultat exercice 30/06/2017		-4 037 562		-4 037 562
Total	10 523 826	- 8 790 326	- 4 951 969	6 685 469



1.3.2 Capital

1.3.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 8 754 491 actions au 30 juin 2017.

1.3.2.2 Bons de souscription d'actions

	Nombre d'actions	Augmentation de capital (€)	Prime d'émission (€)	BSA et BSAR	Nombre de BSA restants à exercer
Position début de l'exercice	8 390 811	3 354 781	23 633 573	350 770	9 046 138
PV décisions PDG du 20/01/2017 - Augmentation de capital par exercice de BSAR2016	242	97	1 779	-1 876	
Conseil d'administration du 10/02/2017 - Augmentation de capital par exercice de BSA06-2010	110 000	43 980	114 420		-1 980 000
Conseil d'administration du 2/03/2017 - Augmentation de capital - AGA	244 850	97 895			
Conseil d'administration du 4/05/2017 - Augmentation de capital par exercice de BSA06-2010 Pellicer	555	222	577		-10 000
Conseil d'administration du 4/05/2017 - Augmentation de capital par exercice de BSA06-2010 Lepers	8 000	3 199	8 321		-144 000
PV décisions PDG du 04/05/2017 - Augmentation de capital par exercice de BSAR2016	33	13	243		-66
Conseil d'administration du 04/05/2017 - AGA - Réserves indisponibles			-3 998		
Conseil d'administration du 04/05/2017 - AGA - Réserves indisponibles			-3 998		
Exercice BSAR 06-2010 Balavoine 14/06/2017 - Constaté au Conseil d'Administration du 22/08/2017				33 600	-420 000
Exercice BSAR 2009 Barthelemy 26/06/2017 - Constaté au Conseil d'Administration du 22/08/2017				5 280	-52 822
Imputation des frais d'émission			-10 648		
variation de la période	363 680	145 406	106 696	37 003	-2 606 888
Position fin de période avant regroupement	8 754 491	3 500 187	23 740 269	387 773	6 439 250

Bons de souscriptions d'actions	Nombre de BSA souscrits	Nombre de BSA exercés depuis la souscription	Nombre de BSA restant à exercer	Nombre d'actions nouvelles rattachées aux BSA restant à exercer	Durée de validité
Attribution BSA2009	2 022 870	1 596 121	426 749	106 679	10 ans
Attribution BSA06-10	5 766 967	2 554 000	3 212 967	178 499	10 ans
Attribution BSA06-12	1 120 000	145 000	975 000	54 167	10 ans
Attribution BSA11-13	97 551		97 551	97 551	10 ans
Attribution BSA11-13-2	298 542		298 542	298 542	10 ans
Attribution BSAR2016	1 429 973	1 532	1 428 441	714 220	30 mois
	10 735 903	4 296 653	6 439 250	1 449 658	



L'ensemble des BSAs souscrits au 30 juin 2017 donne droit à la possibilité d'achat de 1 449 658 actions nouvelles.

- les BSA₂₀₀₉ permettent d'acheter 0,25 action nouvelle au prix de 0,3996 euro par action,
- les BSA₀₆₋₁₀ permettent d'acheter 0,055 action nouvelle au prix de 1,44 euro par action,
- les BSA₀₆₋₁₂ permettent d'acheter 0,055 action nouvelle au prix de 3,24 euros par action,
- les BSA₁₁₋₂₀₁₃ permettent d'acheter 1 action nouvelle au prix de 6,12 euros par action,
- les BSA₁₁₋₂₀₁₃₋₂ permettent d'acheter 1 action nouvelle au prix de 6,30 euros par action.
- les BSAR₂₀₁₆ permettent d'acheter 0,5 action nouvelle au prix de 7,75 euros par action.

Le nombre d'actions après dilution potentielle est donc de 10 240 686 au 30 juin 2017 (y compris la constatation par le Conseil d'administration du 22 août 2017 des actions par exercice de BSA).

1.3.2.3 Attributions d'actions gratuites

L'assemblée générale des actionnaires en date du 22 décembre 2015 a autorisé le conseil d'administration pour une durée de 38 mois à procéder à l'attribution d'actions gratuites dans la limite de 10% du capital social au jour de la décision du conseil.

Les conseils d'administration des 2 mars 2016 et 8 juillet 2016 adoptent le plan d'attribution d'actions gratuites (« AGA ») au profit des membres du personnel salariés et des mandataires sociaux du groupe.



Attribution d'actions gratuites	Nombre AGA au 30 juin 2017	% du capital	Réserve indisponible (€)	Durée de la période d'acquisition	Date limite
Attribution AGA 07/2016-1	251 713	3,00%	100 638	21 mois	08/03/2018
Attribution AGA 07/2016-2	251 713	3,00%	100 638	33 mois	08/03/2019
Attribution AGA 05/2017-1	10 000	0,11%	3 998	12 mois	04/05/2018
Attribution AGA 05/2017-2	10 000	0,11%	3 998	24 mois	04/05/2019
	503 426		201 275		

Les actions attribuées seront émises par la société à l'expiration d'une période d'acquisition.

En 2016, les conseils d'administration ont en conséquence décidé de prélever la somme de 299 170 € sur le compte « prime d'émission » afin de l'affecter à un compte dit « compte de réserve en vue de l'attribution définitive des actions gratuites attribuées ».

Le conseil d'administration du 2 mars 2017 a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital de 97 895 € (AGA 03-2016) par incorporation des réserves. Une période de conservation des actions de 12 mois avait été décidé par le conseil d'administration du 2 mars 2016, les actions concernées sont donc incessibles jusqu'au 2 mars 2018.

Le conseil d'administration du 4 mai 2017 a décidé de prélever la somme de 7 996 € sur le compte « prime d'émission » afin de l'affecter à un compte dit « compte de réserve en vue de l'attribution définitive des actions gratuites attribuées ».

1.3.3 Avances conditionnées

Les comptes font apparaître :

- Une avance conditionnée accordée par OSEO (Bpifrance) en 2008 et dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : « Développement préclinique d'un traitement de l'hypertension artérielle, par inhibition de l'aminopeptidase A »
 - Montant total de l'aide : 740 000 €

La société a d'ores et déjà remboursé une somme forfaitaire de 212 500 € au 30 juin 2017 et, uniquement en cas de succès technique, elle devra rembourser la somme restante de 527 500 € selon l'échéancier suivant :



Échéance	Remboursement
31/03/2018	37 500 €
30/06/2018	50 000 €
30/09/2018	50 000 €
31/12/2018	50 000 €
31/03/2019	50 000 €
30/06/2019	72 500 €
30/09/2019	72 500 €
31/12/2019	72 500 €
31/03/2020	72 500 €
Total	527 500 €

Par ailleurs, la société s'est engagée à ce que l'annuité de remboursement maximale corresponde à 49.75 % des produits générés par le projet l'année calendaire précédente et les sommes supplémentaires ainsi versées s'imputeront en priorité sur la dernière échéance due à OSEO (Bpifrance) ou le cas échéant sur l'avant dernière.

- Une avance conditionnée accordée par Bpifrance en 2014 et dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : « Aide à l'innovation pour le développement et les test de l'efficacité clinique de plusieurs combinaisons du produits QGC001 avec des agents hypertenseurs. »
 - Montant total de l'aide : 260 000 €
 - Modalités de versement de l'aide :
 - o Après signature du contrat : 200 000 € (septembre 2014)
 - o A l'achèvement des travaux : 60 000 € (versé en avril 2016)

- Echancier de remboursement :

En cas de succès, l'avance sera remboursée à hauteur de 260 000 €, par échéances trimestrielles selon l'échancier suivant :

Année	Remboursement
2017	15 000 €
2018	35 000 €
2019	70 000 €
2020	110 000 €
2021	30 000 €
Total	260 000 €



Par ailleurs, la société s'est engagée à ce que l'annuité de remboursement maximale corresponde à 30 % des produits générés par le projet l'année calendaire précédente et que les sommes supplémentaires ainsi versées s'imputeront en priorité sur la dernière échéance due à Bpifrance ou le cas échéant sur l'avant dernière.

Quelle que soit l'issue de l'étude, le remboursement forfaitaire sera au minimum de 100 000 € selon le même échéancier qui s'arrêtera au 30 septembre 2019.

- Une avance conditionnée accordée par Bpifrance en 28/09/2016 et dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : « Aide à l'innovation pour le développement clinique du produits QGC001 contre l'insuffisance cardiaque et l'étude de phase IIa »
 - Montant total de l'aide : 800 000 €
 - Modalités de versement de l'aide :
 - o Après signature du contrat : 480 000 € (septembre 2016)
 - o A l'achèvement des travaux : 320 000 €
 - Echancier de remboursement :

En cas de succès, l'avance sera remboursée à hauteur de 800 000 €, par échéances trimestrielles selon l'échéancier suivant :

Année	Remboursement
2019	160 000 €
2020	160 000 €
2021	160 000 €
2022	160 000 €
2023	160 000 €
Total	800 000 €

Quelle que soit l'issue de l'étude, le remboursement forfaitaire sera au minimum de 400 000 € selon le même échéancier qui s'arrêtera au 30 juin 2021.



1.3.4 Provisions pour risques et charges

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentation : Dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges		75 000		75 000
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	± 478	± 018	± 478	± 018
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts (a)				
Provisions pour renouvellement des immobilisations*				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscale sur congés à payer*				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	± 478	77 018	± 478	77 018



1.3.5 Dettes

1.3.5.1 Classement par échéance

ÉTAT DES DETTES (€)		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	928	928	-	-
	à plus d'1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers		-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		2 200 558	2 200 558	-	-
Personnel et comptes rattachés		208 320	208 320	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		189 842	189 842	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	12 250	12 250	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	27 848	27 848	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de pension de titres)		24 383	24 383	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		2 664 430	2 664 430	-	-



1.3.5.2 Dettes financières

Néant

1.3.5.3 Charges à payer

Libellés	Montant (€)
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	62 858
Charges sociales provisionnées	25 056
INTERETS COURUS	
Banques	928
AUTRES CHARGES	
Primes à payer	42 489
Charges sociales sur primes à payer	18 228
Factures à recevoir	589 528
Autres charges fiscales	21 278
TOTAL	760 365

1.3.6 Comptes de régularisation

1.3.6.1 Composition des produits constatés d'avance

Au 30 juin 2017, il n'y a pas de produits constatés d'avance.

1.3.6.2 Ecart de conversion passif

Les écarts de conversion passif traduisent l'impact de la conversion de dettes en devises (cf n°2.1.8.2)



2 Informations relatives au compte de résultat

2.2 Subventions d'exploitation

Les subventions sont constatées en compte de résultat en fonction de l'avancée réelle des projets pour lesquels elles sont accordées.

L'avancée réelle des projets est appréciée en tenant compte d'une part du temps passé par les collaborateurs et d'autre part des charges de sous-traitance affectées aux projets et couvertes par la subvention.

Le contrat ANR n°ANR-13-RPIB-005-01 avait pour objet l'essai clinique phase IIa du premier inhibiteur d'aminopeptidase A (QGC001) comme antihypertenseur à action centrale et développement de nouveaux inhibiteurs de l'APA, et prévoyait un financement à hauteur de 45 % des dépenses prévisionnelles dans la limite de 430 019 €. Les travaux se sont achevés en 2015. A fin décembre 2016, l'ANR a déjà versé 344 K€ dont 71 K€ en décembre 2016 et le règlement du solde de 86 K€ est attendu au second semestre 2017 (cf § 2.1.8.3).

2.3 Impôt sur les bénéfices

2.3.1 Crédit impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche généré sur le premier semestre 2017 est d'un montant de 624 865 €.

Il a été calculé en tenant compte des éléments suivants :

- Les rémunérations, et les cotisations sociales obligatoires correspondantes, allouées aux salariés affectés à la recherche en tenant compte du temps effectivement consacré à des activités de recherche. Pour le salarié ayant le statut de « jeune docteur », cette rémunération a été retenue conformément au texte,
- L'amortissement lié à la licence Inserm, et aux immobilisations utilisées pour la recherche,
- Les frais de fonctionnement dont le montant est fixé forfaitairement à 50 % des dépenses de personnel (200 % pour les « jeunes docteurs ») auxquels s'ajoutent 75 % des dotations aux amortissements relatives aux immobilisations affectées aux activités de recherche,
- Les dépenses de sous-traitance facturées au 30 juin 2017 par les organismes agréés « Crédit Impôt Recherche ». Pour les organismes publics, les montants ont été doublés,
- Les dépenses de brevet facturées au 30 juin 2017,
- Les subventions versées ont été retranchées.



2.3.2 Crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

La provision pour le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) comptabilisée dans les comptes de notre société au 30 juin 2017 s'élève à 5 894 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé au poste IS en dettes sociales et fiscales.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par la société et relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées sur l'exercice.

Le CICE sur les rémunérations de 2016, d'un montant de 6 359 € a permis notamment de participer partiellement à l'amélioration du fond de roulement.

2.4 Allègement de la dette future d'impôt

La société dispose, après prise en compte du résultat au 30 juin 2017, de déficits reportables à hauteur de 28 714 727 €.

2.5 Contrats de crédit-bail

Il n'y a pas de contrat de crédit-bail en cours.

2.6 Jetons de présence

La charge au 30 juin 2017 liée aux jetons de présence est de 24 000 €, y compris les charges sociales et fiscales y afférant.



3 Autres informations

3.2 Engagements reçus

Néant

3.3 Engagements donnés

Néant

3.4 Transactions avec les parties liées

Aucune information n'est donnée au titre des transactions conclues entre les parties liées dans la mesure où ces transactions ont été conclues à des conditions normales de marché.

3.5 Effectif au 30 juin 2017

	Personnel salarié
Cadres	12
Non cadres	1
Total	13

3.6 Indemnités de fin de carrière

Au vu de l'effectif de l'entreprise et de son ancienneté, les IFC n'ont pas été évalués car ils ont été jugés non significatifs.

3.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes facturés au 30/06/17 (y compris frais)	Montant (€)
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	10 595
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre de services autres que la certification des comptes	
Total	10 595

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

QUANTUM GENOMICS

Société par Actions

Tour Maine Montparnasse - 33, avenue du Maine
75015 Paris

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2017

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

QUANTUM GENOMICS

Société par Actions

Tour Maine Montparnasse – 33, avenue du Maine
75015 Paris

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels au 30 juin 2017

Période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017

Au président directeur général,

En notre qualité de commissaire aux comptes de Quantum Genomics et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de Quantum Genomics relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Société anonyme au capital de 200 000 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris Ile de France
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
408 272 375 RCS Nanterre
TVA : FR 77 408 272 375

Une entité du réseau Deloitte

Sur la base de notre examen limite, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

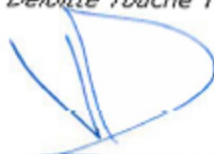
Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Neuilly-sur-Seine, le 2 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes

Pierre-Henri Scacchi et Associés

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited



Pierre-François ALLIOUX